

Cérémonie commémorative à la mémoire de M. Albert COHEN

GENEVE - 18 mars 1982

ISRAEL ET L'EUROPE

Les liens entre Israël et l'Europe sont à tel point des liens privilégiés que l'on se prend parfois à penser que c'est par un accident de la géographie - ou de l'histoire - qu'Israël se trouve en Asie et non en Europe.

Berceau de la civilisation judéo-chrétienne, essence même de la civilisation et de la société européennes, Israël reste le symbole permanent de notre spiritualité.

Par ailleurs, c'est en Europe qu'au cours des siècles, une grande part des Juifs, contraints de s'exiler après la destruction du Temple, se sont regroupés dans des communautés dispersées sur le pourtour de la Méditerranée et en Europe de l'Est.

Même si nous n'oublions pas les importantes communautés maghrébines ou du Yémen avant qu'elles ne retournent en terre d'Israël, même si la ville de

.../...

New-York est aujourd'hui la plus grande cité juive du monde, la vie juive telle qu'elle s'est façonnée au cours des deux derniers millénaires est inaltérablement marquée par son enracinement dans nos sociétés européennes.

Même reléguées dans leur ghetto, même accablées par la misère et l'angoisse, même victimes de l'ostracisme de la population environnante, les communautés juives ont participé à l'histoire des européens et des pays dans lesquels ils vivaient. Jamais ils n'ont désespéré d'avoir un jour le droit de vivre Juifs ^{et heureux} en Europe, de concilier l'impossible en intégrant à leur propre culture et leur personnalité le patrimoine et le génie propres à chacun des pays où ils étaient installés.

Ainsi, par une sorte d'osmose, s'est formée l'identité, la personnalité des Juifs d'Europe, forte de ses traditions et riche de la diversité d'une Europe qui domine alors le monde.

En même temps, et même bien davantage, si l'on songe à ce que représentent les Juifs par rapport au reste de la population, et malgré les résistances dogmatiques, la pensée juive, dans sa diversité et son génie, constituait un germe de fécondation pour la société dominante.

.../...

La philosophie, les sciences, la politique seraient autres si Spinoza, Freud, Einstein ou Marx n'avaient, chacun à leur façon, soufflé un vent qui fut parfois celui de la contestation et de la révolte, mais qui fut aussi celui de l'indépendance d'esprit, de la poursuite de la connaissance et de l'attachement à la justice.

Ce serait d'ailleurs une erreur de limiter l'influence du judaïsme au rôle joué par quelques-unes de ses personnalités les plus marquantes. L'humanisme juif, par sa capacité à lutter pour la recherche de la vérité, pour affirmer la dignité de l'homme comme valeur en soi, par sa volonté de remettre en cause des valeurs établies si des valeurs supérieures sont en cause, a largement contribué à ouvrir les débats et mener les combats dans lesquels le destin et les droits fondamentaux de l'homme sont engagés.

Ainsi se sont noués ces liens complexes d'enrichissement réciproque, où se mêlent attirance et rejet, où se succèdent, au gré de l'histoire, recherche d'assimilation ou affirmation de la spécificité.

.../...

Ce tableau est, sans nul doute, par trop schématique car il n'y a pas une situation des Juifs en Europe et il serait totalement faux de comparer la situation et les aspirations des communautés sépharades du Midi de la France, du Bordelais ou du Comtat Venaissin avec celles des ghettos de l'Europe de l'Est.

Bornons-nous donc à constater que dans les pays qui constituent aujourd'hui la Communauté européenne, parce que c'est de la Communauté que je vais être amenée à vous parler dans ses rapports avec Israël, et je m'en excuse auprès de vous de limiter ainsi mon propos, les Juifs, à la fin du siècle passé et en dépit d'un antisémitisme plus ou moins déclaré, avaient oublié la Terre Promise même s'ils continuaient à prononcer la parole rituelle "l'an prochain à Jérusalem". A leurs patries d'Europe, ils étaient définitivement et profondément attachés, pour ne pas dire exclusivement. J'ai évoqué la situation des Juifs dans la Communauté européenne.

Il fallut le choc de l'Affaire Dreyfus, l'émotion ressentie par Théodore Herzl, renonçant à être autrichien pour ne plus être que juif et sioniste, pour que les sentiments de certains soient ébranlés. Encore faut-il souligner que dans notre Europe de l'Ouest, les propos d'Herzl n'y furent guère entendus et que sa vision, comme ses espoirs, d'un Etat sioniste n'y furent guère partagés.

.../...

Pourtant, dès cette époque, le processus de la création d'un Etat Hébreu est en marche : dès lors, l'on ne peut plus parler seulement de l'Europe et des Juifs, mais aussi de l'Europe et de l'Etat Hébreu.

Je n'évoquerai pas la difficile et courageuse épopée des premiers pionniers installés en Palestine. Pas davantage la lutte armée ni les batailles diplomatiques dont la victoire a été consacrée par la naissance de l'Etat d'Israël le 14 mai 1948 : vous les connaissez mieux que moi.

Mais il me semble qu'il n'est pas inutile de souligner le maintien des liens entre bâtisseurs du futur Etat et l'Europe : c'est d'Europe qu'ils espèrent ^{voir arriver} de nouveaux émigrants qui partageront leurs peines et leurs espoirs, c'est en Europe qu'ils comptent trouver des appuis pour la réalisation de leur dessein.

Les millions de Juifs exterminés paradoxalement renforcent encore ces liens : le pays entier est en deuil, même ceux, et ils sont rares, qui n'ont pas perdu un être cher, mais Israël, enfin, existe et quelques centaines de survivants, réchappés miraculeusement des camps, à peine descendus des bateaux qui les amenaient d'Europe, donnent leur vie pour qu'Israël vive.

.../...

Les rescapés de l'apocalypse ne sont pas les seuls à regarder vers ce qui n'est encore que la Palestine, les européens nombreux sont enfin acquis à l'idée d'un Etat Hébreu : le sentiment de culpabilité, la honte que rien ne peut effacer, contribuent, sans nul doute, à susciter ce mouvement d'opinion qu'encourage la plupart des gouvernements européens : cherchant à se racheter, les européens, plus que tous autres, soutiendront activement la cause d'Israël, favoriseront sa création, l'aideront lors de ses premières difficultés.

Je m'en voudrais, à cet égard, de ne pas souligner le rôle majeur, qu'à l'époque, la France a joué, rôle qui s'explique d'ailleurs aisément.

En dépit des 70.000 Juifs français disparus en déportation, la communauté juive française est importante : elle l'est encore bien davantage si l'on tient compte des Juifs d'Algérie qui ne s'installeront en métropole qu'en 1962, mais qui font que, d'ores et déjà, la communauté juive de France est la plus importante. De nombreux français juifs ont participé activement à la résistance et, de toutes façons, la plupart des responsables politiques de l'époque, issus de la résistance, se sentent alors solidaires du peuple juif.

.../...

Mais aussi, et sans vouloir sous-estimer cet engagement profond et sincère de la France d'après guerre, il faut bien convenir qu'elle était tout naturellement désignée, parmi les grandes Nations d'Europe Occidentale, pour tenir ce rôle.

Il était exclu, et pour de longues années, que les relations entre Israël et l'Allemagne puissent être normales : les importantes indemnités payées par la R.F.A. au nouvel Etat ont favorisé son essor économique; l'agenouillement de Willy Brandt à Yad Vachem a su toucher le coeur des Israéliens - mais Willy Brandt était lui-même réfugié en Norvège pendant la période du nazisme.

Aujourd'hui encore, beaucoup d'Israéliens ne pourraient concevoir de se rendre en Allemagne et le Premier Ministre, M. Begin, a cru devoir récemment rappeler que son pays n'avait pas oublié.

L'Angleterre, de son côté, ne pouvait qu'être récusée : la mise en oeuvre de son mandat sur la Palestine s'était singulièrement éloignée de l'esprit de la Déclaration de Lord Balfour et la quasi totalité des dirigeants du nouvel Etat avaient appartenu aux mouvements de résistance contre les Anglais avant ou après avoir combattu à leurs côtés durant la deuxième guerre mondiale. Le soutien donné

aux Arabes, l'application rigoureuse du blocus à l'encontre des nouveaux émigrants les condamnant ainsi à mort, n'étaient pas non plus prêts d'être oubliés.

Bien sûr, l'attitude courageuse du Danemark pendant la guerre, la sympathie constante des Pays-Bas à l'égard d'Israël, leur valaient un capital de confiance et de reconnaissance, mais ces pays n'étaient pas à même de jouer un rôle déterminant, même si l'attitude particulièrement favorable des Pays-Bas, jusqu'à la ^{récente} loi décrétant Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël, a constitué un réel réconfort pour les Israéliens.

Evoquant l'attitude officielle de ces deux pays, je ne crois pas inutile de faire état d'une évolution de l'opinion publique qui n'est pas sans conséquence et qu'il ne faut pas sous-estimer, car on retrouve les mêmes tendances dans la plupart de nos pays.

Alors que dans les années qui ont suivi la création de l'Etat d'Israël un grand mouvement de sympathie et de solidarité animait l'opinion publique, de plus en plus se manifeste, surtout parmi les jeunes générations, un sentiment de défiance vis-à-vis d'Israël : pour beaucoup, aujourd'hui, les Palestiniens sont les victimes, empêchés d'avoir une patrie et les Israéliens, considérés comme des occupants qui portent atteinte aux droits légitimes d'un peuple.

Le souvenir du génocide s'estompe, certains même en contestent la réalité, alors que, dans le même temps, l'évolution des idées conduit à reconnaître le droit de toute communauté ethnique à disposer d'une patrie.

Mais plus grave sans doute pour les relations entre l'Europe et Israël est la transformation intervenue dans les relations avec la France à la suite du véritable tournant qui s'est produit dans la politique française en 1967.

Quasiment, du jour au lendemain, les liens privilégiés existant entre les deux pays se sont trouvés remis en cause par la brutale formule du Général de Gaulle sur le peuple juif "sûr de lui et dominateur".

Il est vrai que l'exceptionnel soutien qu'avaient longtemps apporté le gouvernement et une large part de l'opinion publique française, pour une fois unie de la gauche à la droite, n'était pas sans ambiguïté, ni toujours animé des meilleurs sentiments.

Il n'est pas contestable, en effet, que si certains ont, un temps, multiplié les éloges à l'égard d'Israël et ses valeureux soldats, c'est bien parce qu'Israël combattait contre les mêmes ennemis de la France, je veux parler des Arabes. La haine à l'encontre des uns valait bien d'aimer les autres.

Pourtant dès la guerre d'Algérie, et à cause de la guerre d'Algérie, se manifestaient déjà, en marge des grands partis traditionnels, divers courants : P.S.U, chrétiens de gauche - pour soutenir les mouvements de libération contre l'impérialisme des nations occidentales. Les Palestiniens et l'O.L.P. devaient rapidement bénéficier d'un tel soutien.

Même s'il ne s'agissait là que d'une tendance relativement marginale, elle devait avoir une influence non négligeable, de plus en plus ressentie car elle touchait les milieux intellectuels, ainsi que des courants politiques qui ne tarderaient pas à s'amplifier et s'affirmer.

L'amitié chaleureuse, non contestée, dès lors n'est plus ce qu'elle était : les relations entre Israël et la France, mais aussi entre Israël et la plupart des autres pays européens, se conforment désormais aux règles traditionnelles de la diplomatie fondée sur les rapports de force entre Etats.

Dans ce jeu, les pays Arabes, leur position stratégique, le pétrole pèsent souvent davantage qu'Israël et ils savent le faire comprendre. D'une politique d'amitié fondée sans réserve sur les engagements de 1948, on passe à une stratégie mouvante et subtile propre à ménager les Arabes sans avoir l'air de mettre en cause la sécurité d'Israël.

Sans doute ne faut-il pas trop s'étonner de cette évolution, mais y voir, en définitive, une sorte de normalisation qui devait un jour ou l'autre se produire : Israël n'était plus le jeune Etat luttant pour son existence et soulevant les enthousiasmes, mais un Etat comme les autres, soumis aux impératifs rigoureux des rapports de force qui régissent les relations internationales.

Les accords de Camp David, la paix entre l'Egypte et Israël, ne modifieront guère ces attitudes : les Européens boudent Camp David, peut-être seulement parce qu'ils n'y ont pas été suffisamment associés et qu'ils n'apprécient guère d'avoir été mis hors cause par les U.S.A. alors qu'ils se sentent une vocation à jouer les "bons offices". Cette attitude négative, ou tout au moins réticente, essentiellement due aux frustrations ressenties par les Européens de ne pas être suffisamment puissants pour imposer leur contribution à l'élaboration de la paix, sera mal comprise des Américains, autant que des Israéliens et des Egyptiens. Loin de permettre aux Européens d'affirmer leur capacité à intervenir pour favoriser une solution, elle contribuera à les faire récuser par une des parties concernées.

.../...

Déjà, à plusieurs reprises depuis 1977, les Chefs d'Etat et de gouvernements, ainsi que les Ministres des Affaires Etrangères des neuf pays de la Communauté, réunis dans le cadre de la coopération politique, avaient affirmé l'intérêt de la Communauté en tant que telle à prendre position sur la situation au Moyen-Orient, affirmant son attachement au respect des Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité.

La déclaration faite à l'issue du Sommet de Venise le 13 juin 1980 ne se bornait pas à confirmer l'intérêt de l'Europe à un règlement global du conflit il précisait en outre : "le moment est venu de favoriser la reconnaissance de la mise en oeuvre des deux principes universellement admis par la communauté internationale : le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël et la justice pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien."

Tous les pays de la région ont le droit de vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Le problème palestinien, qui n'est pas un simple problème de réfugiés, doit enfin trouver une juste solution. Le peuple palestinien, qui a conscience

.../...

d'exister en tant que tel, doit être en mesure, par un processus approprié, défini dans le cadre du règlement global de paix, d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination.

En outre, les responsables des neuf chargeaient M. Thorn, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Communauté, de procéder à une mission de contact et d'investigation dans les différents pays du Moyen-Orient.

Par cette déclaration et cette mission, les Européens entendaient bien affirmer solennellement leur volonté de jouer un rôle en prenant en compte tous les partenaires en présence et en vue d'une solution globale du conflit. C'était, en quelque sorte, une proposition d'alternative à Camp David.

Les déclarations publiées à l'issue des Conseils européens postérieurs à celui de Venise, marquant cependant, plus nuancé à l'égard de Camp David dont l'aspect favorable était reconnu et à Luxembourg les dix réunis le 30 juin décidaient : "sur la base des résultats de la mission que le Président en exercice vient de terminer"- c'était alors M. Van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas qui avait été chargé de poursuivre la mission de M. Thorn - "de charger les Ministres d'élaborer davantage, par la voie de la réflexion

interne et en maintenant les contacts appropriés, y compris avec les Etats-Unis, les possibilités pratiques qu'a l'Europe de fournir une contribution effective à un règlement global de paix au Moyen-Orient".

De même, les déclarations de M. Cheysson en novembre, faites, il est vrai, unilatéralement et sans consultation préalable de ses collègues européens, et plus ou moins démenties par le Conseil des Ministres européens suivant, manifestaient bien un certain recul de la position des Européens et leurs hésitations à entreprendre des initiatives spécifiquement européennes au Moyen-Orient.

Cependant, par ailleurs, le voyage du Président de la République française est venu normaliser de son seul fait des relations qui, sans être rompues, n'étaient plus tout à fait les relations que l'on entretient avec un pays ami.

En ce qui concerne la Communauté elle-même, je me dois, en outre, de signaler que l'entrée de la Grèce dans la Communauté, pays qui, contrairement aux autres, entretient des relations officielles avec l'O.L.P., mais n'a pas échangé d'Ambassadeur avec Israël, rend encore moins aisée la prise de position commune.

Si la coopération politique qui s'est récemment développée en marge du Traité de Rome et la possibilité pour la Communauté européenne de conduire véritablement une seule et même politique à l'égard d'Israël et du Moyen-Orient trouvent ainsi leurs limites,

il me faut cependant , au moins brièvement, évoquer les relations économiques que la Communauté, en tant que telle, entretient avec Israël.

Les relations avec la Communauté Economique Européenne, qui ne comprenait alors que six pays et Israël, remontent à avril 1958, date à laquelle Israël devint le troisième Etat à demander son accréditation auprès de la C.E.E.. Les négociations en vue de l'établissement de liens contractuels furent entamées en 1962 et aboutirent à la conclusion du premier accord commercial C.E.E.- Israël, entré en vigueur en juillet 1964.

Cet accord permettait à l'Etat Hébreu d'exporter à des conditions favorables vers la C.E.E. une partie de ses produits industriels et agricoles.

Un accord préférentiel d'une bien plus large portée fut conclu en 1970 et un nouvel accord commercial et de coopération, signé le 11 mai 1975 - en vigueur depuis 1976 - demeure applicable.

Cet accord vise à promouvoir les échanges commerciaux et à favoriser l'essor de l'activité économique, à promouvoir la coopération entre les parties et à assurer des conditions équitables de concurrence. La Communauté est d'ailleurs le principal partenaire commercial d'Israël.

Ainsi s'est instaurée progressivement une véritable zone de libre échange pour les produits industriels et les produits agricoles transformés, qui sont désormais importés dans les pays de la Communauté, totalement exonérés de droits de douane.

Quant aux produits agricoles, notamment les agrumes qui constituent l'essentiel des exportations d'Israël vers la Communauté, ils bénéficient de tarifs douaniers préférentiels que les Israéliens voudraient d'ailleurs voir améliorer afin de lui permettre de réduire son déficit commercial.

A cet égard, l'entrée de la Grèce dans la Communauté, mais surtout la perspective de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal dont les produits méditerranéens bénéficieront de la préférence communautaire par rapport aux fruits et légumes d'Israël, constituent pour ce pays un très grave sujet d'inquiétude.

Sans accepter le principe de consultations préalables sur les négociations relatives à l'adhésion avec l'Espagne et le Portugal, souhaitées par Israël, la Communauté a cependant entrepris de tenir compte des intérêts israéliens, dans la perspective de l'adhésion de l'Espagne, notamment en ce qui concerne les agrumes.

.../...

A côté de la coopération commerciale, des progrès sensibles ont été réalisés en matière de coopération industrielle et scientifique.

Un nouveau protocole financier est actuellement en cours de négociation entre la Commission de Bruxelles et Israël : le précédent protocole, venu à échéance en 1981, a permis à la Communauté de participer au financement de projets visant à contribuer au développement économique d'Israël : 30 millions d'U.C.E. sous forme de prêts octroyés par la B.E.I. ont été ainsi mis à la disposition d'Israël.

Ces quelques indications démontrent que la Communauté, aussi bien qu'Israël, sont attachés au développement de leurs relations économiques et commerciales dans une perspective globale. Ce développement est constant et permet actuellement de constater un rééquilibrage qui était nécessaire grâce à l'amélioration de la balance commerciale en faveur d'Israël due à l'accroissement de ses exportations de produit industriel.

Cependant, il n'est pas douteux que la perspective de l'élargissement, aussi bien que les accords préférentiels qui lient la Communauté à certains pays A.C.P., constituent, pour Israël, un grave sujet de préoccupations pour l'avenir de ces relations.

On peut comprendre les préoccupations résultant des avantages supplémentaires accordés par la C.E.E. à d'autres pays méditerranéens : tarifs préférentiels, prêts bonifiés, qui entraîneraient des discriminations à l'encontre d'Israël.

De fait, ces différences de traitement ne sont généralement que la conséquence de la politique d'aide au développement poursuivie par la C.E.E. en faveur des pays les plus défavorisés.

De même, sans méconnaître les répercussions qu'aurait pour Israël l'élargissement éventuel de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, la Communauté ne peut renoncer à ces objectifs essentiels qu'elle s'est depuis longtemps fixée. Conscients des problèmes majeurs que l'élargissement poserait pour les exportations de fruits et légumes vers la C.E.E. , certains membres du Parlement européen ont appelé à plusieurs reprises l'attention de la Commission sur la nécessité de trouver des palliatifs et ^{/eux-mêmes} recherchent des solutions dans le cadre d'une réflexion générale sur l'avenir des productions méditerranéennes.

En effet, l'ensemble de ces problèmes font l'objet d'une attention toute particulière de la part du Parlement européen qui entretient avec les représentants de

.../...

la KNESSET des relations constantes. Ces relations, expressément prévues par l'accord de coopération de 1975, se traduisent par des rencontres régulières entre les représentants du Parlement européen et de la KNESSET, soit à Strasbourg, soit à Jérusalem, rencontres au cours desquelles sont débattues très ouvertement non seulement les questions économiques et commerciales pendantes entre Israël et la Communauté dans le cadre des accords de coopération, mais également les problèmes politiques liés aux relations entre Israël et l'Europe et plus généralement à la situation au Moyen-Orient.

Ainsi a fait l'objet de discussions assez vives au cours de la dernière rencontre en décembre, le vote sur l'annexion du Golan.

Ce dialogue très ouvert entre les délégations parlementaires, auquel sont généralement associés la Commission et le Conseil, s'il n'est pas toujours facile, - les délégations sont constituées à la représentation proportionnelle de députés de toutes les formations politiques -, permet cependant d'approfondir la compréhension mutuelle des positions de chacune des parties, de faire des suggestions aux exécutifs respectifs en vue de perspectives nouvelles. Il permet aussi, en période de tension, comme on a pu le voir dans le passé, d'éviter des malentendus inutiles.

.../...

Les rencontres et les recommandations auxquelles elles donnent lieu ne constituent pas les seules manifestations de l'intérêt du Parlement européen à l'égard d'Israël.

A diverses reprises, cette Institution a eu l'occasion de se prononcer sur les événements du Moyen-Orient. Je dois, cependant, souligner l'extrême circonspection, je dirais même prudence, dont le Parlement a fait preuve jusqu'ici en ce domaine.

Si dès avant son élection au suffrage universel l'Assemblée européenne avait souligné l'intérêt des accords de Camp David, elle ne s'est guère prononcée sur les déclarations faites par le Conseil Européen, notamment sur la déclaration qui a suivi le Sommet de Venise.

Toutefois, le 19 novembre dernier, le Parlement européen adoptait une résolution dans laquelle il demandait au Conseil de tenir compte, dans la position qu'il serait amené à prendre, de l'orientation suivante... "La Communauté doit poursuivre le but qu'elle s'est fixée d'apporter une contribution positive à la solution des problèmes du Moyen-Orient en soutenant l'application intégrale des acquis auxquels ont abouti les accords de Camp David, en cherchant à en développer toutes les virtualités, et dans l'immédiat en participant à la force multinationale pour le Sinaï ..."

On peut s'étonner de la prudence jusqu'ici manifestée par le Parlement européen en cette matière et du fait qu'il n'ait jamais fait figurer à son ordre du jour de débat d'ensemble sur la situation au Moyen-Orient.

Cette question n'a généralement été abordée que de façon allusive à l'occasion de débat sur la coopération politique et de questions posées au Président du Conseil en exercice sur les compte-rendus des sommets.

La plupart des résolutions déposées par quelques parlementaires ont été renvoyées en commission politique ou ne sont venues que sous des formes relativement modérées.

En fait, cette attitude s'explique aisément si l'on sait qu'à l'exclusion du Groupe constitué par les communistes français qui ont formellement et unanimement pris position pour la reconnaissance de l'O.L.P. et la condamnation de l'attitude d'Israël, tous les autres groupes sont profondément divisés sur la situation au Moyen-Orient et ne tiennent pas à mettre ces divisions en évidence.

Cette complexité reflète d'ailleurs la situation des partis politiques nationaux traversés par des courants passionnels sur ce sujet, qui relèvent souvent plus des sentiments personnels que des idéologies.

.../...

Aux termes de cet exposé qui n'avait nullement l'ambition d'être exhaustif mais seulement de donner quelques aperçus sur la tonalité des relations entre Israël et la Communauté européenne, d'une part telles qu'elles sont perçues par l'opinion publique, d'autre part envisagées à travers les institutions européennes et particulièrement son Parlement, je tiens à souligner un point essentiel que j'ai eu l'honneur de rappeler devant le Président Sadate lors de sa visite au Parlement européen en février 1981.

La raison même de la création de la Communauté européenne a été d'assurer la paix entre les nations qui la constituent. Aujourd'hui, face aux hégémonies des superpuissances, elle s'efforce plus que jamais de favoriser la paix dans le monde. L'Europe est consciente de ses responsabilités à l'égard d'Israël plus qu'à l'égard de tout autre pays. Aider Israël à assurer sa sécurité et à vivre en paix, c'est un engagement que l'Europe a pris il y a plus de 30 ans. Je souhaite qu'elle ne l'oublie jamais.

Cette paix, c'est aussi celle qui est présente dans toute la vie et l'oeuvre d'Albert Cohen dont nous honorons, aujourd'hui, la mémoire.